



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

N° 2024/99

Un extrait de la présente délibération a été publié sur le site de la Ville :

LE 13 NOV. 2024

Présents : 28
Excusés : 7
(6 pouvoirs)
En exercice : 35

Secrétaire de séance :
Jules RICOU et
Bénédicte LEMENACH

Le mercredi six novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle du Conseil Municipal à Saumur, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Maire, sur convocation faite par lui le trente-et-un octobre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents : M. GOULET CLAISSE, Maire – MM. NERON N., NERON M-A., Mme GUILLON Maires Délégué(e)s – Mme LELIEVRE, M. GUILMET, Mme LE COZ, MM. PROD'HOMME, CARDET, Mme METIVIER, Adjoint – M. BIDAULT, Mmes BOURDIER, TAUGOURDEAU, MM. COMBEAU, PIERRE, BRAEMS, Mmes RIO, LHOMMEDE, M. RICOU, OLIVA, CHANDOUINEAU, Mmes SOURDEAU, VILLARME, M. HENRY, Mmes LEMENACH, LE MELINER, M. CHENOUF, Mme AUGER, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mmes LIEBAULT, GRIMA, M. JOSSE, Mmes TUBIANA, GODFRIN, FAURE ont respectivement donné pouvoir à MM. NERON M.-A., RICOU, GOULET CLAISSE, BIDAULT, Mme LHOMMEDE, M. PROD'HOMME.
M. CHA s'est excusé sans donner de pouvoir.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Préambule

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** répond aux obligations légales :

- la tenue d'un Débat d'Orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants ;
- le Débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif ;
- le Débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire** présenté par le Maire au Conseil Municipal. Ce rapport doit comprendre :

- **les orientations budgétaires**, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- **les engagements pluriannuels envisagés**, la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes (PPI) et une Prospective Financière de Fonctionnement,
- des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée**, et les perspectives pour le projet de budget,

- une présentation de la structure et de l'évolution des **dépenses de personnel et des effectifs**, la répartition des effectifs hommes / femmes ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire vient ainsi fixer, dans les programmations annuelles et pluriannuelles, les actions portées par la collectivité, dans la droite ligne du projet politique municipal, et les moyens qui leur sont assignés.

1 – L'environnement international

La croissance mondiale devrait atteindre +3,2% en 2024 puis +3,4% en 2025, portée par une accélération de l'activité permise par l'assouplissement monétaire, une baisse progressive des taux d'intérêt et une reprise du commerce. Mais l'activité mondiale est surtout le fruit des économies émergentes et si la croissance demeure dynamique aux Etats-Unis, elle est plus modérée dans la zone euro et elle est, en tout cas, disparate entre les pays. En Europe, on note le dynamisme de l'Espagne, devant celui plus relatif du Royaume-Uni et de l'Italie et, à l'inverse, la stagnation de l'économie allemande.

Il est à noter, aussi, que les multiples crises géopolitiques font peser des risques importants sur l'activité mondiale. La guerre en Ukraine et celle aux Proche et Moyen Orient viennent s'ajouter aux crises encore récentes du covid-19 et de l'inflation.

Et pour la France ?

L'indice d'incertitude était jusqu'alors plutôt lié à des événements internationaux tels ceux cités au point précédent ; la dissolution de l'Assemblée Nationale, les résultats qui ont suivis et la fragilité gouvernementale ont créé un indice d'incertitude national qui vient ajouter de l'instabilité à l'instabilité.

A l'heure de la préparation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, le Projet de Loi de Finances 2025 est loin d'être finalisé, n'offrant ainsi qu'une visibilité très relative sur l'horizon budgétaire et financier du pays et notamment des collectivités. Les décisions politiques que prendront le Gouvernement et le Parlement dans les prochaines semaines auront, dans tous les cas, des conséquences sur la trajectoire financière du pays, sur la consommation des ménages, sur l'activité économique et, aussi, évidemment, sur les services publics autant que sur la commande publique.

2 – Le projet de Loi de Finances 2025 du Gouvernement

En 2025, le projet de croissance nationale se situerait autour de +0,8 % (source OFCE), soit une croissance quasi atone et en deçà de 2024 (+1,1%). À titre de comparaison, la croissance allemande serait similaire (+0,8%) quand seraient supérieures celles du Royaume-Uni (+1,2%), des Etats-Unis (+1,6%), de l'Espagne (+2,2%).

En parallèle, le taux de chômage en France évoluerait à la hausse, de 7,5% en 2024 à 7,7% en 2025. L'inflation, elle, continuerait de diminuer pour atteindre +1,5% en 2025, contre +2% en 2024.

Cependant, les effets d'annonces multiples, les soubresauts politiques des derniers mois et la santé budgétaire du pays, avec un déficit à 6,1% du PIB, n'ont fait que créer de l'incertitude tant au niveau des banques qu'au niveau des chefs d'entreprises :

- réduction du budget de l'État, avec 41,3 milliards d'économie et hausse, en parallèle, des recettes de l'État à hauteur de 19,1 milliards d'euros ;
- hausse des impôts sur les entreprises et les ménages aisés ;
- hausse globale de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires hors zones tendues véritable levier fiscal pour lutter contre la crise du logement ;

- hausse de la taxe sur l'électricité qui, elle, touchera tous les Français ;
- hausse des taux sur les chaudières gaz ;
- hausse de la taxe d'aménagement.

Si cette stratégie budgétaire, dont l'objectif est la réduction du déficit de 6,1 à 5% du PIB, se confirme, il est probable qu'elle ait des répercussions directes sur le volume de commande publique. De ce point de vue, les collectivités locales, à qui l'État semble exiger d'importants efforts supplémentaires, auront nécessairement des difficultés à maintenir leur niveau d'investissement public, alors même qu'elles constituent le premier donneur d'ordre en la matière.

Aussi, concernant les collectivités territoriales, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera, elle, indexée sur l'inflation.

3 – Pour Saumur : des investissements à la hauteur du développement communal

Dans ce contexte national tendu, la Ville de Saumur poursuit sa gestion des deniers publics conformément aux engagements pris devant les Saumurois :

3.1 – Les mesures en faveur des salaires dans la Fonction Publique Territoriale

Des dépenses de personnel contenues (+ 1,9%) malgré :

- la revalorisation du SMIC de 2 % ;
- la négociation avec les partenaires sociaux de la prévoyance.

3.2 – Des investissements ambitieux pour demain

Si l'inflation reste contenue ($\pm 2\%$ en 2024), la raréfaction annoncée des subventions d'équipement de l'État pourrait complexifier l'investissement local voire pour certaines collectivités l'annihiler, ce qui ne pourrait qu'être néfaste, in fine, pour l'économie nationale.

La Ville de Saumur souhaite maintenir son cap avec un niveau d'investissements établi en 2024 à 22 millions d'euros, tout en se garantissant une santé financière saine.

Ce niveau d'investissement est rendu possible par la stabilité relative des charges de fonctionnement, contenues à +1,95 % par rapport au réalisé 2024.

La capacité d'autofinancement (CAF), elle, se situe à 5,8 millions d'euros. Un important travail sur les recettes a ainsi été opéré. Demeure une inconnue en matière de recettes : le périmètre de libre administration dont pourrait bénéficier désormais l'ensemble des communes en matière de taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette bonne santé financière permet, en tout cas, de ne pas augmenter la pression fiscale des Saumurois.

Ce cinquième Rapport d'Orientations Budgétaires du mandat s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du projet municipal et de ses 80 propositions depuis 2020. Toutefois, comme chaque année, cette mise en œuvre doit prendre en compte un contexte national et international qui demeure incertain et pèse lourdement sur les collectivités. Ainsi la municipalité doit-elle faire preuve à la fois de volonté et d'ambition en matière d'investissements, de prudence et d'habileté face aux crises successives et à leurs conséquences.

De ce point de vue, comme déjà évoqué plus haut, ce Rapport d'Orientation Budgétaire doit anticiper « l'inanticipable », notamment l'avenir immédiat des subventions sectorielles apportées par l'État, dans le contexte budgétaire national que l'on connaît, les éventuelles coupes budgétaires massives dans le budget alloué par l'État aux collectivités territoriales ou encore l'impact du futur Projet de Loi de Finances sur l'économie française et sur le secteur privé.

Ce contexte institutionnel, budgétaire et économique met à l'épreuve nos collectivités territoriales et leurs finances et nous oblige à demeurer particulièrement vigilant sur nos dépenses de fonctionnement.

Toutefois, la municipalité a souhaité se donner les moyens de poursuivre la concrétisation de son projet politique à travers un haut niveau d'investissement. Si des réajustements seront possiblement à envisager lors du vote du budget en décembre en fonction de la teneur du Projet de Loi Finances, la situation financière saine de la collectivité permet, il faut le souligner, d'aborder l'année 2025, quelles que soient les décisions gouvernementales, avec une forme de sérénité : il paraît ainsi important de se donner tous les moyens, notamment financiers, pour poursuivre la réalisation des projets municipaux dès le 1^{er} janvier prochain.

Ecologie, développement durable, Transition écologique

Sur l'aspect environnemental, l'année 2024 a été synonyme de concrétisation de projets majeurs pour la Ville, à savoir : la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école de l'Arche d'Orée-Récollets ; la plantation de forêts urbaines auprès du gymnase Jean Chacun, du collège Delessert et à Bagneux, participant ainsi à l'ambition de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de plantation de 10 000 arbres par an sur notre territoire ; la création du Rucher école au Château de Saumur et la première récolte du miel « les Abeilles du Château » ou encore, la finalisation d'études pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux.

Nous poursuivons cette politique volontariste en faveur de la préservation de l'environnement, du développement durable et la transition énergétique en 2025 au travers de l'ensemble des politiques portées par la Ville car cet objectif est et demeurera le fil vert de notre mandat. Cette politique se déclinera autour d'actions concrètes touchant aussi bien à la réduction de nos consommations d'énergie qu'à la réhabilitation de notre patrimoine, à la production d'énergie propre, à l'intégration de la nature en Ville ou encore la valorisation des produits locaux et de circuits courts pour les repas scolaires. Elle sera, en outre, accompagnée par les projets de la Communauté d'Agglomération et notamment par la SPL OGALO avec le déploiement de nouvelles stations de vélos libre-service et la modification du réseau de transport urbain pour œuvrer efficacement en faveur du développement des mobilités douces.

Ainsi, pour l'année 2025, nos investissements sur ces questions environnementales se traduiront notamment par :

- la poursuite du projet de parc photovoltaïque d'environ 12 hectares auprès de l'aérodrome, dont le démarrage a été reporté en 2025 en raison d'études environnementales complémentaires ;
- le lancement des travaux pour la rénovation, notamment énergétique, des locaux de la place Verdun, actuellement occupés par la MJC, avec une livraison programmée en 2026 ;
- la poursuite du plan d'optimisation énergétique des bâtiments communaux ;

- la poursuite du remplacement de notre parc d'éclairage public par des lampes LED ;
- la réduction et le verdissement progressif du parc de véhicules de la collectivité, permettant la réduction de notre consommation de carburant ;
- la poursuite, à travers le Centre Communal d'Action Sociale, de la politique de lutte contre la précarité énergétique, volet écologique d'une politique plus globale de lutte contre les différentes formes de précarité (financière, alimentaire, de santé, de mobilité) ;
- la création de micro-forêts et la mise en place d'un plan d'aménagement du bois communal ;
- le lancement des travaux de rénovation, comprenant une part énergétique, et de transformation de la salle Beaufort en salle de musiques actuelles ;
- le lancement des travaux par la Société Publique Locale en charge de la cuisine centrale portée par 14 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (+ 4 autres communes pour des besoins « occasionnels ») qui, à partir de septembre 2027, fournira les repas de l'ensemble des écoles publiques en s'appuyant notamment sur les producteurs locaux et les circuits courts ;
- la finalisation des travaux du quartier Saint-Jean qui intégreront une végétalisation significative du cœur de Ville.

Education, Enfance, Jeunesse

Sur le volet éducation, enfance et jeunesse, l'année 2024 a été marquée par des chantiers multiples, importants et structurants pour notre Ville, notamment :

- le regroupement des écoles Arche d'Orée et Récollets sur le site de l'Arche d'Orée, accompagné par la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école ;
- l'inauguration du Pavillon au Chemin-vert, qui accueille les associations de la SCOPE, de l'Elan saumurois, du comité des fêtes du Chemin Vert et offre ainsi de nouveaux espaces aux associations saumuroises ;
- l'inauguration, à la rentrée scolaire 2024, d'une Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) à l'école Maremaillette qui fait suite à l'ouverture, à la rentrée 2023, d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à l'école La Coccinelle. Cette unité permet de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- la poursuite des travaux de rénovation thermique et d'amélioration de l'accueil de loisirs du Petit Souper.

La fin d'année 2024 sera également marquée par l'inauguration de jeux dits inclusifs, projet lauréat de la première édition du budget participatif, sur les aires de jeux de la place Verdun et de la base de loisirs Millocheau.

L'ensemble de ces investissements s'inscrit dans la poursuite de l'engagement de l'équipe municipale en matière d'éducation, d'enfance et de jeunesse ; un engagement fort, ancré autour de convictions profondes : celles de croire que l'amélioration des conditions d'apprentissage des écoliers et des conditions de travail des équipes pédagogiques, la rénovation de l'ensemble des écoles publiques de Saumur – en dépit de l'augmentation du coût des chantiers –, le renforcement de notre offre en matière de petite enfance et d'accueil périscolaire, le renforcement de l'accompagnement des parents et des futurs parents, l'accompagnement de l'ensemble des activités de loisirs des enfants, le subventionnement des associations de loisirs, de sport, d'éducation ... participent directement à l'épanouissement individuel et collectif, à l'émancipation des enfants, à la qualité de leur éducation, à la facilitation de l'acquisition des savoirs et à la compréhension de notre société. C'est en investissant fortement en faveur de nos enfants que nous préparons l'avenir.

Ainsi, en 2025, la Ville de Saumur :

- lancera les travaux du regroupement des écoles Charles Perrault et Petit Poucet pour une fin de chantier à l'été 2026. Le lancement de ce chantier achèvera le cycle des réhabilitations et des regroupements d'écoles tel que porté par la municipalité depuis au moins 2014 et qui aura permis de rénover l'ensemble des écoles publiques de la Ville ;
- pour répondre à l'évolution croissante des effectifs au sein des écoles publiques de Saumur : démarrera les études pour l'extension de l'école du Dolmen, avec une fin des travaux prévue pour la rentrée scolaire 2026/2027 et des études pour la création de nouvelles classes à l'école des Violettes avec une fin des travaux prévue pour la rentrée scolaire 2026/2027 ;
- ouvrira la nouvelle crèche Chanzy, dès le mois de janvier 2025, avec 5 berceaux supplémentaires et une expérimentation en matière d'horaires atypiques permettant de répondre à un besoin identifié des saumurois ;
- Inaugurera, dans le parc situé entre le Château et la place Saint-Pierre, une importante structure de jeux pour enfants, financée par le « 1 euro écologique » ;
- Créera une ruche pédagogique et 4 ruches artistiques – à raison d'une par commune déléguée – dans le cadre de l'accueil de l'Eurocamp 2025 ;
- Inaugurera l'œuvre d'art urbaine de l'allée des Ménestrels créée en lien avec l'association Hoz, lauréate de la première édition du budget participatif ;
- Poursuivra l'amélioration de l'accueil de loisirs du Petit Souper et de la base nautique Millocheau ;
- Financera la création d'un Pumtrack à Saint-Lambert-des-Levées – réalisant ainsi la proposition du Conseil Municipal des Enfants – et mènera des études pour la création d'un city stade sur la Ville de Saumur en 2026 ;
- Soutiendra la candidature portée par l'Agglomération Saumur Val de Loire visant à la mise en place d'une Cité Éducative au sein du quartier prioritaire.

Comme rappelé précédemment, il est à souligner également que la Ville lancera la rénovation des locaux de la place Verdun – qui accueillent aujourd'hui la MJC – et participera à la création d'une cuisine centrale à l'échelle du territoire communautaire. Cette participation s'inscrit pleinement dans la volonté ferme de la municipalité d'offrir aux élèves saumurois une alimentation saine, de qualité, issue de circuits courts et support à une véritable éducation au goût et à l'alimentation.

Sports

En matière de politique sportive, l'année 2024 a été singulière, pour ne pas dire unique : elle a été et restera l'année de l'olympisme. Une année qui nous a permis de décliner le sport et ses valeurs dans une large palette d'actions municipales : participation notamment en faveur des écoles, à un ensemble d'animations autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ; déplacement de bénéficiaires du CCAS aux Jeux Paralympiques 2024 ; création d'une œuvre d'art urbaine exposée sur la façade de l'Hôtel de Ville valorisant le sport sous toutes ses formes, ses valeurs et le lien avec nos villes jumelées ; soutien à l'accueil de la flamme olympique sur le Saumurois ; choix de la thématique olympique pour le Raid sportif 2K24 de la Ville ; création d'un logo « Saumurois Territoire Olympique » ...

En bref, en 2024, Saumur a vibré au rythme des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques, la municipalité a continué en 2024 de porter son projet sportif : un projet clair, ambitieux, reflétant l'importance du sport en matière d'épanouissement individuel et collectif, de cohésion sociale et d'attractivité. Ainsi avons-nous poursuivi les projets sportifs structurants du mandat : pose de la première pierre de la future Maison des Sports de Combats ; inauguration – avec le Département de Maine-et-Loire et la Région Pays de la Loire, l'association de la Route Européenne d'Artagnan, la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et Anjou Tourisme – de la Route Européenne d'Artagnan ; accueil d'une arrivée d'étape du Région Pays de la Loire Tour et de la première étape de son édition « La Féminine » ; soutien aux manifestations sportives du territoire ; réhabilitation des vestiaires du Stade de Saint-Lambert-des-Levées ; soutien continu aux clubs et aux associations sportives de la Ville...

Autant d'actions concrètes visant à un seul objectif : faire de Saumur une terre de sports.

Si les Jeux Olympiques et Paralympiques sont terminés, notre ambition, elle, perdure. 2025 sera l'année :

- de la poursuite des travaux de construction de la nouvelle Maison des Sports de Combats, au cœur du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, avec une ouverture prévue en novembre 2025 - bâtiment qui accueillera également deux étages consacrés au développement économique tertiaire grâce à l'implication de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
- de la première année pleine de fonctionnement de la nouvelle Société Publique Locale « L'Équestre, Saumur Val de Loire » chargée du développement et de la valorisation du site équestre de Verrie, en partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération, les communes de Rou-Marson et Verrie ainsi que le Département de Maine-et-Loire, la Région Pays-de-la-Loire et le tissu associatif ;
- de l'accueil fin juillet – avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – d'une étape du Tour de France Féminin 2025 ;
- de la poursuite, à nouveau, de la création d'un réseau de circuits sportifs ouverts à tous, à tous niveaux et à tous les sports ;
- du portage d'une nouvelle candidature, avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour l'accueil d'une arrivée d'étape du Tour de France en 2026 ou 2027.

En parallèle de l'ensemble de ces investissements en matière de sports, l'année 2025 sera marquée par le lancement opéré par l'Agglomération Saumur Val de Loire des études pour la réhabilitation du site de la piscine ouverte d'Offard et par le lancement des études relatives à la rénovation énergétique de la salle de gymnastique de Saint-Lambert des Levées.

Economie, commerce, attractivité

Il semble important de souligner que les indicateurs économiques se stabilisent :

- le chômage s'est fixé à 7,3% sur le bassin Saumurois au deuxième trimestre 2024 (chiffre INSEE, Agglomération Saumur Val de Loire + communauté de communes du Baugeois), enregistrant une légère baisse par rapport à la fin d'année 2023, et ce en dépit de la conjoncture économique nationale ;

- même si l'année 2024 s'est avérée plus complexe que l'année 2023 en raison d'une multitude d'éléments conjoncturels (Jeux Olympiques, contexte politique, météo estivale défavorable...), le développement touristique du territoire et de la Ville se poursuit. Pour preuves la réussite confirmée et renforcée des grands événements – Marathon de la Loire, Anjou Vélo Vintage, seconde édition du Saumur Loire Festival... - ou encore l'évolution positive de la taxe de séjour collectée par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

- le taux de vitrines commerciales disponibles reste, en raison notamment des grandes fragilités nationales en particulier dans le secteur du textile, à 9,01% en octobre 2024 au moment où la moyenne nationale des villes du dispositif Action Coeur de Ville se situe à 14,5% avec une tendance d'augmentation forte ;

Ces bons chiffres sont permis, entre autres, par une politique dynamique en matière d'attractivité. On peut citer, en 2024, la poursuite des chantiers de valorisation de notre patrimoine (rénovation du temple protestant, pose de la croix de l'église des Ardilliers, achèvement d'ici la fin de l'année des marquises de style Eiffel place de la Bilange, création du parcours de signalétique patrimoniale du quartier du Fenêt...) et, bien sûr, la concrétisation d'un projet majeur, fruit d'une volonté collective de 30 ans, avec la signature de la délégation de service public permettant l'installation et l'exploitation d'un casino à Saumur. Ce projet qui aboutira à l'inauguration du casino en mars 2026 permettra à terme de créer 70 emplois, de renforcer durablement la dynamique touristique de notre territoire et la valorisation de notre patrimoine équestre, de réhabiliter une friche commerciale de centre-Ville et de participer aux recettes fiscales de la collectivité.

A l'ensemble de ces projets structurants sur le territoire s'ajoutent les prix qui récompensent le travail de valorisation mené par notre collectivité. Une valorisation de nos patrimoines qui s'effectue sur l'ensemble des canaux. Ainsi la Ville de Saumur, en 2024, s'est vue décerner le prix « Hashtag » à l'occasion des rencontres nationales de la communication numérique pour la qualité de sa communication sur le compte Tik Tok de la Ville.

Au delà des projets d'ordre économique portés par et avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en 2025, tels que la création d'une cour artisanale dans le périmètre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, l'acquisition de locaux tertiaires rue du Mouton ou la finalisation des travaux rue d'Orléans et sur l'Espace Marc Leclerc permettant de créer une offre immobilière de bureaux afin de renforcer le secteur tertiaire, la Ville de Saumur :

- poursuivra son engagement notamment financier dans le dispositif Commerce Plus ;
- poursuivra son engagement notamment financier dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine tel qu'élargi depuis 2024 afin de se donner tous les outils pour rénover le parc de logement en cœur de ville ;
- avec la société foncière départementale pilotée par ALTER, engagera les travaux pour la revitalisation des Galeries Saumuroises afin de créer un espace associant cellules commerciales et offre de formation supérieure, un pôle tertiaire et une offre de logements;
- avec la même société foncière, poursuivra l'acquisition des cellules des Halles Saint-Pierre et engagera les travaux de modernisation des Halles ;
- poursuivra sa politique d'attractivité via la rénovation et la restauration du patrimoine et la poursuite des travaux sur l'église Notre Dame des Ardilliers ;
- accompagnera l'installation d'un hôtel-restaurant gastronomique en Bord de Loire – avec une ouverture prévue pour 2027 – qui participera à l'attractivité de notre territoire ;
- accompagnera l'installation de commerces alimentaires de proximité sur les communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de Saint-Lambert-des-Levés ;

- réitérera, dans le cadre de sa politique culturelle, le « OFF » des Journées du Patrimoine qui permet de redécouvrir les monuments historiques sous un angle différent ;
- poursuivra la réalisation de nouveaux parcours patrimoniaux avec une signalétique adaptée, en lien avec le conseil des sages, permettant de mettre en avant les bâtiments présentant un intérêt architectural ou artistique ;
- démarrera le chantier de revitalisation de la salle Beurepaire qui constitue le projet culturel majeur du mandat ;
- continuera son action de valorisation du patrimoine en organisant un colloque à l'occasion des 10 ans des Journées du Patrimoine en France ;
- suivra le chantier du délégataire de service public en vue de la création du casino de Saumur sur le quai Carnot ;
- finalisera les travaux des locaux situés au Jardin des Plantes, actuellement loués à l'organisme de formation CORYLUS ;
- maintiendra son engagement en matière de développement touristique avec la participation de la Ville notamment aux événements Anjou Vélo Vintage, Saumur Cheval Festival, Carrousel de Saumur, Journées nationales du Livre et du Vin, Grandes Tablées, Festivini, le bicentenaire du Cadre-Noir ou encore les concours équestres internationaux ;
- maintiendra sa programmation Effervescences avec un clin d'œil particulier à l'occasion des 10 ans de la mise en place d'une politique d'animation forte en cœur de Ville.

Cadre de vie, Aménagement urbain, plan vélo

2024 a été marquée par la poursuite de nombreux travaux sur la Ville de Saumur et ses communes déléguées : participation de la Ville à la réfection de la route du Vieux Vivy – désormais voirie communautaire – afin de sécuriser l'accès à la déchetterie de Bellevue ; lancement du chantier de rénovation du quartier Saint-Jean ; travaux d'aménagements urbains dans le quartier de la Croix Verte et l'ouverture de l'EHPAD en juillet dernier ; poursuite des nombreux travaux d'investissement pour rénover les rues et les trottoirs sur l'ensemble du territoire communal ; création d'un lieu de vie respectueux de la nature environnante dans les douves du Château ; la requalification des rues Chanzy et des carabiniers de Monsieur, poursuivant ainsi les travaux de rénovation de la rue Gambetta finalisés en 2023 et, de façon plus globale, l'ensemble des travaux menés sur le cœur de Ville.

Cette année 2024 a également été marquée par la reconnaissance du travail mené par nos instances de démocratie participative avec l'accueil de la rencontre territoriale des Conseils des Sages et l'obtention du label « Villages et Villes Sages », ainsi que par le succès de la première édition du Budget participatif.

Enfin, sur le volet de la tranquillité publique, l'année 2024 a été marquée par la poursuite de l'engagement de la municipalité en faveur de la tranquillité publique, la lutte contre les incivilités et la lutte contre les pollutions (qu'elles soient sonores, environnementales, etc.). Ainsi, si un travail important est ainsi mené depuis plusieurs années par la municipalité – mise en place de Groupes de partenariat opérationnel (GPO) réguliers avec la Police nationale, travail en synergie entre les polices – l'année 2024, elle, a permis la modernisation de l'équipement des policiers municipaux (acquisition de tasers, de motos trois roues...) et le recrutement d'un policier municipal complémentaire.

2024 a aussi été une année de mise en œuvre du Plan Vélo, déployé depuis 2020, avec l'installation par la SPL OGALO de 17 stations de vélos en libre-service, la création d'un guide « Roue libre à Saumur » par le Conseil des Sages faisant la promotion des mobilités douces sur notre territoire, la poursuite des aménagements favorisant les mobilités douces avec l'aménagement de la piste cyclable de la route de Gennes à Saint-Hilaire-Saint-Florent co-financé avec le département et l'inauguration des pistes cyclables de la Route de Rouen venant ainsi achever un investissement majeur en faveur de l'axe Nord-Sud de Saumur et assurer encore davantage la sécurité des usagers.

La fin d'année 2024 sera, elle, marquée par l'achèvement des travaux de requalification de la place Marc Leclerc et de la rue Albert Jouanneault, permettant ainsi de doubler la capacité de stationnement du parking, par l'inauguration des marquises style Eiffel sur les façades commerciales de la place de la Bilange précédemment évoquée et par la remise en état de la passerelle du Thouet, ainsi que de son éclairage et du mobilier urbain à proximité.

Au-delà des aménagements urbains et de la mobilité, le cadre de vie renvoie aussi, bien sûr, à la notion de prévention des risques. L'investissement en la matière se déclinera fortement dans la gestion des risques naturels et technologiques auxquels notre Ville et l'ensemble du territoire sont particulièrement exposés. Largement évoqués dans la nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde, la prévention de ces risques passera notamment par la formation des agents municipaux en charge de la surveillance des digues, par l'entretien des coteaux, par la sécurisation des caves et par la communication à l'ensemble de la population des modalités de mise en œuvre du Plan Communal de Sécurité réactualisé en 2024.

Aussi, afin de poursuivre notre engagement pour améliorer le cadre de vie des Saumuroises et des Saumurois, en 2025 la Ville :

- achèvera le vaste réaménagement du quartier Saint-Jean et son volet de végétalisation du cœur du Ville ;
- poursuivra les études sur le chantier de réaménagement des cales de Loire suite aux études environnementales supplémentaires menées en 2024 ;
- entamera les travaux de requalification du bourg de Chaintres à Dampierre-sur-Loire pour une fin de travaux de la rue de Chaintres pour début 2026 et la mise en place d'une deuxième phase de travaux pour les autres rues à compter de 2028 ;
- réalisera l'aménagement d'espaces publics dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine ;
- poursuivra les études pour la requalification du quai Comte Lair en vue de débiter les travaux de requalification en 2026 – après enfouissement des réseaux en 2025 ;
- poursuivra la rénovation des voiries avec un budget constant d'1 000 000 d'euros dont 150 000 euros fléchés plus particulièrement sur le plan vélo et 150 000 euros fléchés à destination de la rénovation des trottoirs ;
- investira un budget pour la prévention des risques et communiquera sur les modalités de mise en œuvre du nouveau Plan Communal de Sauvegarde ;
- poursuivra l'aménagement de la ZAC Vaulanglais-Noirettes à Saint-Hilaire-Saint-Florent et Bagneux, lancée en 2021 et achèvera l'aménagement de la ZAC Villa Plaisance à Saint-Hilaire-Saint-Florent ;
- réalisera les travaux sur la loge du cimetière de Saumur et poursuivra les travaux de rénovation sur la voirie des cimetières communaux ;

- débutera les études pour les travaux de requalification de la rue du Pont Fouchard ;
- finalisera les travaux pour transformer le pont du Pressoir en voie verte partagée entre les piétons et les cyclistes dans du NPNRU.
- mettra en œuvre le ou les projets qui seront désignés lauréats de la deuxième édition du budget participatif à l'issue de la phase de vote débutant mi-novembre 2024 ;

Comme évoqué précédemment, il est également à souligner que la Ville, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et OGALO, poursuivra le déploiement de nouvelles stations de vélos en libre service, facilitant ainsi la mobilité pour les trajets du quotidien. Cette offre sera complétée, à partir du mois de mars, par la mise en œuvre d'un nouveau réseau de bus urbains, 100% électrique, qui desservira la Ville sur des plages horaires élargies – allant du cœur de Ville aux communes déléguées en passant par les zones d'activités économiques – et favorisant la mobilité pour les trajets domicile-travail. Ce nouveau réseau urbain prendra également en compte la nécessité d'une meilleure intermodalité entre les bus et les trains de la gare de Saumur.

Solidarités

Depuis 2 ans, l'inflation demeure élevée et le contexte socio-économique national reste toujours aussi difficile. Face à cette situation de fait, la volonté que nous portons est de poursuivre et de renforcer l'ensemble de nos politiques de solidarités, notamment la lutte contre toutes les formes de précarités qui touchent les plus fragiles d'entre nous. Cette ambition, nous la devons à celles et ceux pour qui les services publics constituent leur seul patrimoine.

Afin de lutter efficacement contre les précarités – financière, alimentaire, énergétique, de mobilité, de santé ou numérique –, la Ville de Saumur a mené en 2024 un ensemble d'actions, telles que : l'ouverture d'un nouvel EHPAD dans le quartier de la Croix Verte avec 80 lits et des logements ADAPEI qui complètent l'offre de parcours résidentiel pour nos aînés et les personnes en situation de handicap ; la poursuite du travail mené avec la Saur et l'Agglomération Saumur Val de Loire pour accompagner les foyers les plus en difficulté à réduire leur consommation en eau ; la signature du contrat de Ville 2024-2030 aux côtés de l'État et de l'Agglomération ; la réalisation de travaux dans la maison de la santé Schweitzer ; l'expression forte, à travers deux vœux adoptés à l'unanimité du Conseil municipal, de notre politique volontariste en matière de santé et notamment pour accompagner l'installation de nouveaux médecins sur le territoire ; et, bien sûr, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine. À noter, à ce titre, que la nouvelle Maison France Services, installée à l'Espace Percereau, sera inaugurée dans les prochaines semaines, en même temps que la Ville recevra au prochain Salon des Maires un « Prix coup de pouce » pour récompenser sa démarche de transport solidaire.

Ainsi, pour l'année 2025, la Ville :

- continuera d'œuvrer pour renforcer l'offre médicale en favorisant l'installation de nouveaux médecins ;
- portera à hauteur de 1 000 000 euros le financement de son Centre Communal d'Action Sociale chargé de mettre en œuvre les politiques de solidarités ;
- poursuivra le dispositif mis en place à l'automne 2022 et porté avec la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Saur, délégataire de service public en matière d'eau et d'assainissement, visant à réduire les consommations en eau dans les foyers et à aider financièrement les foyers les plus en difficulté ;
- continuera la mise en œuvre du schéma directeur du handicap, formalisé en 2022, notamment en matière d'accessibilité des bâtiments communaux ;
- candidatera à l'obtention du label « Réseau Francophone Ville Amie des Aînés » visant à valoriser l'ensemble des actions portées par la collectivité et le CCAS en faveur des plus âgés ;

4 - Les Dotations de l'État et Fiscalité – Projections 2025

Dotations de l'Etat

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DOTATIONS GLOBALES		8 537 550	8 641 362	8 649 060	8 291 120	8 475 376	8 530 162	8 520 600	8 621 470
Dont	D.G.F	5 072 340	5 032 612	4 940 869	4 930 403	4 920 480	4 883 529	4 880 000	4 900 000
	D.S.U	1 690 987	1 769 992	1 844 665	1 906 302	1 967 323	2 025 044	2 030 000	2 130 000

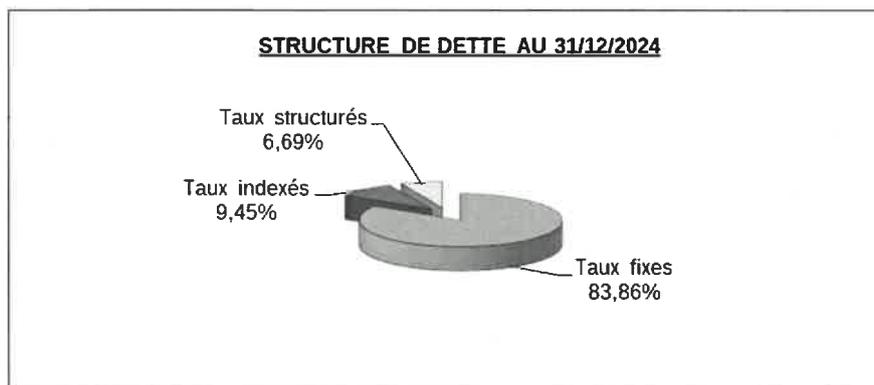
Evolution des bases fiscales et des produits 2018-2025

Taux 2017	Taux 2021-2025	Taxes	Bases							
			2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Estimé	2025 Estimé
17,62%	17,62%	Taxe Habitation	37 324 467	38 330 903	38 792 029	3 020 997	3 137 741	4 957 570	3 728 300	3 812 190
25,41%	46,67%	Taxe Foncier bâti	33 677 679	34 245 763	34 708 702	33 675 627	34 846 875	37 022 554	38 416 000	39 164 650
49,16%	49,16%	Taxe Foncier non bâti	548 769	562 386	571 705	568 822	575 098	616 732	636 900	651 230

Taxes	Produits								
	2018 Réalisé	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 Réalisé	2024 Estimé	2025 Estimé	
Taxe Habitation	6 576 787	6 753 612	6 834 885	559 717	581 257	903 487	688 306	671 700	
Taxe Foncier bâti	8 558 786	8 704 179	8 818 959	15 759 190	16 297 409	17 305 714	17 928 747	18 278 150	
Taxe Foncier non bâti	269 775	276 469	281 050	279 633	282 718	303 185	313 100	320 150	
Rôles complémentaires	66 937	50 143	87 652	66 159	22 594	5 905			
TOTAUX	15 472 285	15 784 403	16 022 546	16 664 699	17 183 978	18 518 291	18 930 153	19 270 000	

5 – La Structure de la dette

Type de taux	CRD au 31/12/2024	%
Taux fixes	22 253 817,86	83,86%
Taux indexés	2 508 639,14	9,45%
Taux structurés	1 775 558,46	6,69%
Encours total	26 538 015,46	



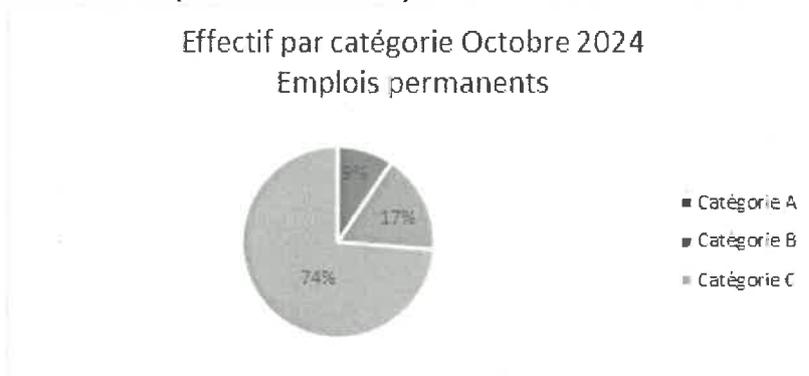
Capacité de désendettement au 31/12/2025 = 3 ans et 11 mois

6 - Ressources humaines : éléments essentiels

Structure des effectifs de la Ville par catégories en 2024 :

Les effectifs permanents de la Ville de Saumur et du C.C.A.S. se répartissent de la manière suivante :

- Catégorie A : 9,42 % (10,3 % en 2023)
- Catégorie B : 16,92 % (16,92 % en 2023)
- Catégorie C : 73,77 % (72,89 % en 2023)



Structure des effectifs par âge en 2024 :

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE Octobre 2024			
VILLES ET CCAS (emplois permanents)			
Tranche d'âges	Agents	Masculin	Femme
Tranche 18 à 29 ans	60	24	36
Tranche 30 à 39 ans	69	19	50
Tranche 40 à 49 ans	119	39	80
Tranche 50 à 55 ans	129	45	84
Tranche 56 à 59 ans	61	18	43
60 ans et plus	55	20	35
TOTAL	493	165	328

Taux d'emploi de travailleurs handicapés

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés ou autres contrats assimilés est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Ville	7,50 %	7,27 %	7,95 %	7,85 %	7,59%	6,12%	6,23%	7,80 %	7,51 %
CCAS	8,30 %	7,03 %	5,45 %*	5,66 %*	6,25%	3,08%	7,35 %	9,23 %	7,35 %

(*nombre de personnes concernées toutefois conforme aux exigences réglementaires)

Déclaration des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) au 31 décembre 2023 :

- Nombre total de personnes concernées : 33 (Ville) + 6 (CCAS)
- Nombre de bénéficiaires nécessaires pour la déclaration annuelle : 25 (Ville) + 3 (CCAS)

A noter qu'en 2023, 8 demandes de financements ont été faites pour obtenir des subventions pour accompagner des agents en situation de handicap. Sur les 35 831,15€ demandés, la collectivité en a obtenu 24 355,99€.

En 2023, nous avons participé au DuoDay pour la troisième fois. Sur les 7 offres proposées, 5 ont été pourvues (5 sur 6 en 2022 & 6 sur 8 en 2021). L'initiative est reconduite en 2024.

Évolution de la masse salariale (Budget principal Ville) (emplois permanents et non permanents)

BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	OB 2025
16 802 00 €	17 000 00 €	16 711 000 €	16 640 00 €	16 429 00 €	16 795 000 €	18 300 000 €	18 900 000 €* 18 900 000 €**	19 360 000€**

* : + 1 288 913 € de coût estimé des services communs remboursés à l'agglomération : commandes publiques / courrier / SI / RH / Cabinet / Archives / Politiques contractuelles.

** : + 1 363 226 € de coût estimé des services communs remboursés à l'agglomération : commandes publiques / courrier / SI / RH / Cabinet / Archives / Politiques contractuelles (hors impact prévoyance).

L'effort conséquent et constant réalisé pour contenir la masse salariale de la Ville perdure mais doit toutefois intégrer un certain nombre de décisions nouvelles prises notamment pour accompagner les agents dans un contexte socio-économique difficile.

Ainsi dans un cadre de réforme nationale de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, les collectivités doivent généraliser, à compter du 1^{er} janvier 2025, les contrats collectifs à adhésion obligatoire couvrant les risques d'incapacité et d'invalidité. Des négociations ont été engagées avec les partenaires sociaux qui ont permis de parvenir à la signature d'accords collectifs pour la ville et le CCAS le 23 octobre 2024.

Cette mesure a pour objectifs de répondre aux enjeux de santé au travail, de maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail et d'attractivité du secteur public tout en impactant de la façon la plus mesurée possible la rémunération des agents de nos collectivités. Ce choix d'aller plus loin que les exigences nationales représente pour la ville un surcoût estimatif de 180 000 €.

Par ailleurs, le service de médecine de santé au travail porté par la Communauté d'agglomération pour le compte de l'agglomération, de la Ville et du CCAS et des communes du territoire, continue son suivi des agents et son développement. Le remboursement de la Ville à l'agglomération sur ce nouveau service est estimé à 60 000 € pour les agents de la Ville en 2024 (130 € par an et par agent). A la date d'aujourd'hui, ce sont 2 394 agents qui sont suivis par ce service.

Initiée en 2021 et finalisée en 2023, une démarche TMS (Troubles MusculoSquelettiques) a été menée avec le service Petite Enfance, le service Éducation et le service Animation Enfance Jeunesse. L'objectif de cette démarche est de sensibiliser et de former les agents de cette direction aux TMS spécifiques à leurs métiers pour détecter les situations à risques et proposer des solutions. L'action se poursuit désormais dans d'autres services.

Conclusion

Ce cinquième rapport d'orientations budgétaires du mandat conserve le cap clair porté par l'équipe municipale depuis 2020 et contribue pleinement à mettre en œuvre les 80 propositions du projet municipal. Cependant, ce rapport se fait dans un contexte économique et financier plus difficile qu'en 2020 mais, en dépit de ce contexte et grâce à une gestion saine et précise des finances de la collectivité, il affiche clairement l'ambition portée par la municipalité. Une ambition forte, celle de contenir nos dépenses de fonctionnement et de maintenir le niveau élevé d'investissement public engagé depuis le début du mandat.

Un niveau d'investissement qui se traduit dans notre plan pluriannuel d'investissement sur l'ensemble des pans de l'action publique : de l'école à la préservation de l'environnement, en passant par la valorisation du patrimoine, la mise en œuvre de politiques de solidarités, la vie culturelle et l'animation, la lutte contre la désertification médicale de notre territoire, le déploiement des mobilités douces, l'aménagement urbain, la préservation de la tranquillité publique, la création d'équipements sportifs, la réhabilitation de friches commerciales, la production d'énergie propre... Autant d'engagements pris en 2020 et qui se retrouvent à nouveau dans nos orientations budgétaires.

Il convient de souligner que la santé financière de la collectivité demeure saine et soutenable à court, moyen et long termes grâce aux choix opérés par la municipalité. Le désendettement se poursuit, les charges de fonctionnement sont contenues, les recettes (qu'il s'agisse des subventions obtenues, des partenariats signés ou du produit des services publics) continuent d'augmenter et les budgets d'investissement demeurent particulièrement élevés ; en parallèle, la fiscalité locale – celle décidée par la Ville – n'évolue pas, comme l'équipe municipale s'y était engagée.

Enfin, il est clair que la politique menée depuis 2020 apporte des résultats, en matière de développement économique, social, culturel, touristique du territoire et de la Ville : ces résultats doivent nous inciter à garder le cap - tout en ayant, toujours, la prudence, la vigilance et l'habileté nécessaires pour affronter les crises et les soubresauts d'un monde instable.

Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et de ses annexes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en a pris acte, ainsi que du débat dont il a fait lieu.

Le Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOULET CLAISSE